

Identification de l'organisme qui passe le marché : Grand Poitiers Communauté urbaine, 84 rue des Carmélites, 86000 POITIERS

Objet du marché : Réalisation des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement sur le territoire de la communauté urbaine de Poitiers

Durée du marché : 10 mois à partir de la date de notification

Nombre et consistance des lots : Sans objet.

Procédure de passation : Procédure adaptée.

Modalités d'attribution : Une nouvelle fonction DUME est à la disposition des candidats sur la plateforme de dématérialisation de la Ville de Poitiers (<https://www.marches-securises.fr>). Grâce à cette fonction, les candidats ne sont plus obligés de déposer les documents de candidature, seul leur numéro de SIRET leur est demandé. Les documents administratifs en candidature DUME seront téléchargés par le pouvoir adjudicateur sur la plateforme après attribution. En cas de candidature classique, ils seront à fournir par le candidat retenu après attribution du marché. Pas de signature électronique des offres ou des candidatures lors de la remise des offres. Mais le futur attributaire du marché devra acquérir un certificat de signature électronique pour signer le marché après attribution.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur ; en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire.

Critères de sélection : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- valeur technique 50 %
- prix des prestations 50 %

Date limite : 17/01/2024 à 12h00

Renseignements divers : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants.

La méthodologie d'analyse des critères de jugement des offres est précisée dans le règlement de consultation.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire avec mandat administratif.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article R2192-12 du Code de la commande publique.

Le marché comporte une partie forfaitaire et une partie à bons de commande avec montant maximum de 4 000 euro(s) HT.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires et à prix unitaires. Les prix sont fermes.

Le marché est divisé en 2 phases :

Phase n° 1 : Elaboration des cartes de bruit

Phase n° 2 : Elaboration du PPBE

Adresse Internet : Dossier téléchargeable sur le site www.marches-securises.fr

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 06/12/2023